

Communiqué de Presse,
Paris, le 7 avril 2008

DIF Assurances étend sa gamme assurance Transport Privé de Marchandises aux artisans et commerçants.

DIF Assurances, filiale du Groupe Solly Azar depuis juillet 2007, lance CarproFleet, une offre dédiée aux artisans commerçants souhaitant assurer une flotte de véhicules utilitaires, véhicules de société et véhicules à usage professionnel.

CarproFleet présente l'avantage d'une gestion simplifiée sous un seul contrat flotte, à partir du 2ème véhicule, sans application de la clause de bonus malus (spécifique au contrat mono-véhicule).

Avec sa filiale, le Groupe Solly Azar poursuit sa stratégie de diversification et met à la disposition du réseau d'intermédiaires une solution pérenne pour le placement des flottes de véhicules de transporteurs.

Les Cibles

CarproFleet s'adresse aux commerçants et artisans possédant jusqu'à 15 véhicules utilitaires, véhicules de société et véhicules à usage professionnel de moins de 3,5 tonnes (et d'une valeur maximale de 33.000 euros HT).

Les « + » produit

- Une gestion en flotte à partir du 2^{ème} véhicule (jusqu'à 15 véhicules),
- Un contrat non soumis à la clause bonus malus,
- Garantie assistance sans franchise kilométrique avec véhicule de remplacement de catégorie identique,
- Garantie des marchandises transportées avec extension aux opérations de chargement et de déchargement,
- Des modalités de souscription ultra-simplifiées et un engagement de réponse sous 48h00.

Les garanties

- Formule 1 : Responsabilité Civile Circulation, Protection Juridique, marchandise, Assistance
- Formule 2 : Formule 1, vol, incendie, Bris de glace
- Formule 3 : Formule 2, dommages tous accidents
- Franchises dommages :
 - 2 % de la valeur neuve du véhicule pour les dommages aux véhicules
 - marchandises : vol 10% du montant du sinistre avec un minimum de 100 €
 - 75 € forfaitaire pour les dommages lors d'opérations de chargement ou déchargement
- En inclusion : les marchandises transportées à concurrence de 5 000 €

A propos de DIF Assurances

DIF Assurances, filiale du Groupe Solly Azar depuis juillet 2007 est l'un des seuls courtiers grossistes ayant la capacité de souscrire des flottes de Transport Public de Marchandises et de Voyageurs à travers plusieurs mandats.

Créé en 1997 sur l'initiative de Michel Durbesson pour répondre aux besoins d'intermédiaires d'assurance qui n'étaient pas spécialistes des flottes automobiles pour les branches Transport Public de Marchandises, Transport Public de Voyageurs et Transport Pour Propre Compte, D.I.F. assure 10.000 moteurs en RC Circulation et 6.500 moteurs en Dommages aux véhicules.

D.I.F. Assurances représente aujourd'hui près de 20 millions d'euros de primes uniquement en Flottes TPM-TPV, plus de 10 000 poids lourds couverts, un réseau de 900 correspondants, 4 500 000 euros de commissions brutes en 2006 avec une progression de 8% du chiffre d'affaires.



Le Groupe Solly Azar

30 ans après sa création, Solly Azar est aujourd'hui devenu un Groupe, exerçant ses compétences sur deux métiers, une activité historique de courtier grossiste et, parallèlement, un savoir-faire de courtier services, apporteur de solutions en marque blanche pour des partenaires grands comptes et des courtiers spécialisés :

- **Solly Azar Assurances** regroupe les activités historiques de courtier grossiste (Solly Azar Assurances, Santé et Vie et Risques Spécifiques)
- **Solly Azar Solutions** regroupe les activités de courtier services spécialisé en gestion pour compte de tiers.

En pratiquant ces deux activités complémentaires, Solly Azar est fidèle à sa Vocation: **être créateur permanent et apporteur de solutions simples, originales et pertinentes dans le monde de l'assurance.**

Le Groupe Solly Azar enregistre pour 2006 un Chiffre d'Affaires consolidé de 52,1 millions d'Euros et comprend 430 collaborateurs.

Le Groupe Solly Azar est filiale du Groupe VERSPIEREN 1er courtier français indépendant.

La spécificité de Solly Azar, en sa qualité de courtier grossiste, est de concevoir et placer auprès des compagnies des produits originaux à destination de clientèles ciblées généralement peu ou pas couvertes par les offres standard, avec pour objectif d'" être là où les autres ne sont pas ". C'est ce que l'on appelle une stratégie de " niche ". La signature de Solly Azar, " Assurément différent ", conforte cette position atypique sur le marché, d'assureur de complément. Le sens de l'innovation et de la créativité est reconnu et reste l'un des atouts majeurs de la société.

Solly Azar est aujourd'hui le 2ème courtier grossiste français et commercialise principalement ses produits d'assurance à travers un réseau national de 8.000 intermédiaires en assurance.

Service de presse : Marie Laure Merville
Tél. : 01 40 82 81 14 / Fax : 01 53 20 35 29
e-mail : mlmervil@sollyazar.com